Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260625-2026_57_1-DE

PLOEMEL

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 25 juin à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur Stéphane MATRON, Maire, dûment convoqué le 19 juin 2026

Etaient présents (23) : Stéphane MATRON, Stéphanie CATEL, François LECHAT, Marie CARRER, Christophe PETIT, Sandra GAUTHIER, Eric LE MAREC, Marie-Laure DAVID, Martine ROY, Guillaume DAOULAS, Adeline LE BOULAIRE, Pascal DANO, Anne-Sophie DEBOYSER, Christophe THOMAS, Steve ARBAULT, Isabelle CAMENEN, Joël SOBEL, Vanessa GIET, Benjamin LANCELIN, Sylvie MORVANT, Christophe LE FALHER, Morgan LE BOULAIRE, Louis LE BELZ

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.
Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-57: Travaux : Convention de financement et de réalisation de travaux d'éclairage à Saint Cado avec Morbihan Energies

Rapporteur : Eric LE MAREC, adjoint aux travaux et à la voirie

À Saint-Cado, Enedis a procédé à l'enfouissement de son réseau électrique aérien. Cette opération, qui vise à améliorer, la sécurité des installations du réseau face aux intempéries, a entraîné la suppression des supports aériens d'éclairage public existants.

Or, les points lumineux d'éclairage public de la commune étaient jusqu'à présent directement fixés sur les supports Enedis, au moyen de crosses et luminaires adaptés. La dépose des poteaux par Enedis a donc eu pour conséquence la disparition des points lumineux servant d'éclairage public communal.

Dans ce contexte, la commune est désormais contrainte de créer intégralement son réseau d'éclairage public sur le secteur. Cette opération nécessite la fourniture et la pose de nouveaux équipements comprenant :

- des mâts d'éclairage ;
- des crosses de fixation ;
- des luminaires neufs à technologie performante et économe en énergie ;
- l'ensemble de l'appareillage électrique nécessaire au fonctionnement des installations (câblage, coffrets, protections, raccordements, etc.).

Morbihan Energie propose de réaliser les travaux et de fournir le matériel. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 620 € HT, 5 544 € TTC.

La participation de Morbihan Energies se porte à 1386 € (30% du montant HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser le Maire à signer la convention N° 56161C2026018 avec Morbihan Energies

MAIRIE DE PLOEMEL MORBIHAN

Le Maire,
Stéphane MATRON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État